

PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2017

**LA LIBRAIRIE,
UN ENJEU
POUR LA
CULTURE
ET LES
TERRITOIRES**



**LIBRAIRIES
INDÉPENDANTES**

PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2017

11 PROPOSITIONS POUR LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

Le Syndicat de la librairie française (SLF) invite les candidats à l'élection présidentielle et aux élections législatives à intégrer la question de l'avenir de la librairie et du livre à leurs projets en matière de politique culturelle et économique. Il souligne ainsi l'enjeu du maintien d'un réseau de librairies indépendantes **pour la diversité** de la création éditoriale, **pour le développement** de la lecture et **pour le dynamisme** des territoires et l'emploi local.

PREMIER CIRCUIT DE VENTE DE LIVRES EN FRANCE

LES LIBRAIRIES INDÉPENDANTES REPRÉSENTENT UN ATOUT POUR LA CULTURE, LE DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE, L'EMPLOI ET LA VITALITÉ DES TERRITOIRES.

→ **Un atout pour la diversité culturelle :** avec plus de 3200 librairies indépendantes, de toutes tailles et implantées sur l'ensemble du territoire, la France dispose du réseau le plus dense au monde. Malgré le développement de la vente de livres dans la grande distribution et sur Internet, ce réseau demeure le premier circuit de vente de livres. Près d'un livre sur deux est acheté en librairie indépendante et davantage pour les ouvrages dits de création, en littérature, sciences humaines, jeunesse, art, poésie, théâtre..., ou pour les nouveautés qui ont besoin de temps pour trouver leur public.

La diversité de la librairie permet la diversité de l'offre éditoriale et de la création elle-même. C'est ce qui justifie l'engagement des pouvoirs publics nationaux et locaux à ses côtés. **Acteur de la «bibliodiversité», la librairie fait obstacle à la standardisation culturelle.**

→ **Un atout pour la vitalité culturelle et sociale des villes :** la librairie est un **lieu de vie et d'échange** au cœur des villes. En librairie, ce sont des femmes et des hommes qui recommandent les livres qu'ils ont lus et aimés et non des algorithmes. La librairie est un lieu incarné, un espace de découvertes dans lequel s'organise **une relation humaine autour des livres**. Partenaire des associations, des écoles, des bibliothèques, des théâtres, des cinémas ou encore de festivals, elle est également un acteur de la vie culturelle locale. Au milieu des chaînes et des commerces franchisés, la librairie indépendante est **un pôle de résistance contre l'uniformisation des centres-villes**.

→ **Un atout pour l'emploi :** si les librairies apportent davantage de conseils, de diversité et d'animations que les autres circuits de vente de livres, c'est parce qu'elles s'appuient sur **les femmes et les hommes qui les animent**. Avec **13 000 salariés**, la librairie génère, à chiffre d'affaires comparable, deux fois plus d'emplois que les grandes surfaces culturelles, trois fois plus que la grande distribution et quatorze fois plus que le commerce électronique. **Défendre la librairie, c'est défendre l'emploi local.**

→ **Un atout pour les lecteurs** qui disposent, au même prix qu'ailleurs, d'une offre de proximité, de recommandations et qui peuvent rencontrer des auteurs ou commander, en magasin ou sur Internet, n'importe lequel des 700 000 titres disponibles. En privilégiant la librairie de proximité, les **«lecteurs citoyens»** participent à la défense de la diversité culturelle et de l'économie locale.

UN RÉSEAU ACTIF
COMMERCIALEMENT
MAIS FRAGILE
FINANCIÈREMENT

LE CHIFFRE D'AFFAIRES
DES LIBRAIRIES A BIEN RÉSISTÉ
DURANT CES DERNIÈRES
ANNÉES. CE DYNAMISME
COMMERCIAL ATTESTE
L'ATTACHEMENT DES LECTEURS À
LEURS LIBRAIRIES DE PROXIMITÉ
ET À LA QUALITÉ DES SERVICES
ET DE L'OFFRE QU'ELLES
PROPOSENT. MAIS L'ÉCONOMIE
DE NOMBREUSES LIBRAIRIES
N'EN EST PAS MOINS MENACÉE.

- **Le coût de la qualité :** en misant sur l'emploi, sur la diversité de son assortiment de livres, sur son implantation au cœur des villes, sur une politique d'animation culturelle, l'activité de libraire engendre des **coûts «qualitatifs»** importants. Les libraires investissent la moitié de leur marge dans la **rémunération** de leurs salariés. Ils doivent également faire face à la flambée des **loyers** en centre-ville et des frais de **transport**, ainsi qu'à des difficultés de trésorerie structurelles liées à l'étendue et à la nature de leur stock de livres
- **L'absence de marges de manœuvre financières compromet l'avenir des librairies :** face au tassement du marché du livre, à la diminution du nombre de grands lecteurs, à la concurrence de la grande distribution et d'Internet, à l'envolée des charges, **l'économie de la librairie est menacée**. Avec une rentabilité nette divisée par trois en dix ans pour s'établir aujourd'hui à moins de 1% du chiffre d'affaires en moyenne, la librairie est **le secteur le moins rentable parmi l'ensemble des commerces de détail**. Dans de telles conditions, de nombreuses librairies ne disposent plus de capacités suffisantes pour faire face à l'augmentation de leurs charges ou pour investir. La **transmission** des entreprises en est également rendue plus complexe.

UNE PROFESSION EN MOUVEMENT

FACE À CETTE SITUATION, LA PROFESSION DES LIBRAIRES S'EST PRISE EN MAINS À TRAVERS PLUSIEURS INITIATIVES FORTES:

- **La création d'un syndicat national unique et représentatif** de l'ensemble de la profession, le Syndicat de la librairie française.
- **Le développement d'associations locales et régionales** et de groupements de spécialités (bande dessinée, jeunesse,...) ou à vocation commerciale.
- **Une présence massive sur Internet** de plus d'un millier de librairies qui s'appuient sur deux plates-formes, place des libraires – ePage et leslibraires.fr, plusieurs portails régionaux et le site national librairiesindependantes.com, vitrine commune des librairies indépendantes sur Internet. Les libraires y proposent une gamme étendue de services, de la réservation à l'achat de livres numériques en passant par la livraison à domicile.
- **Une communication commune** à travers l'identité collective « librairies indépendantes », destinée à renforcer la visibilité du réseau auprès du grand public, et plusieurs campagnes nationales en librairie et dans les médias.
- **Une nouvelle convention collective** reflétant les spécificités du secteur et permettant un dialogue constructif au sein de la branche.
- **La refonte de la politique de formation initiale et continue** afin de développer l'apprentissage, d'attirer des jeunes vers ce métier et de maintenir un niveau élevé de compétences et de services en librairie.
- **La mise en place d'un observatoire économique** permettant aux libraires de mieux piloter leur activité, notamment en comparant leurs indicateurs à ceux de leurs confrères.



LE RÔLE INDISPENSABLE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE LA RÉGULATION DU MARCHÉ DU LIVRE

AU-DELÀ DE SON RÔLE PUREMENT COMMERCIAL, L'ACTION D'UNE LIBRAIRIE S'APPARENTE À UNE MISSION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL. C'EST POUR CELA QUE LA PUISSANCE PUBLIQUE A DÉVELOPPÉ UNE POLITIQUE SPÉCIFIQUE EN SA FAVEUR. CELLE-CI REPOSE SUR DES MESURES DE RÉGULATION ET SUR DES DISPOSITIFS D'AIDE AU NIVEAU NATIONAL ET RÉGIONAL.

ELLE A ÉTÉ SIGNIFICATIVEMENT RENFORCÉE GRÂCE AU PLAN LIBRAIRIE, IMPULSÉ ET MIS EN ŒUVRE DE 2012 À 2016 PAR QUATRE MINISTRES DE LA CULTURE SUCCESSIFS, FRÉDÉRIC MITTERRAND, AURÉLIE FILIPPETTI, FLEUR PELLERIN ET AUDREY AZOULAY, AVEC L'APPUI DU PARLEMENT, TOUS BORDS POLITIQUES CONFONDUS.

L'ÉCOSYSTÈME DU LIVRE A FAIT SES PREUVES. MAIS IL EST FRAGILE. SES PILIERS DOIVENT ÊTRE PRÉSERVÉS: PRIX UNIQUE, DROIT D'AUTEUR, TVA RÉDUITE, AIDES LIMITÉES MAIS CIBLÉES.

- **Le renforcement du prix unique du livre et de la régulation du marché du livre:** le prix unique du livre papier (loi de 1981) et numérique (loi de 2011) est une condition indispensable au maintien d'un réseau de librairies et des équilibres du marché du livre. Dans les pays où le prix unique a été supprimé, le réseau des librairies a pratiquement disparu entraînant une fragilisation de nombreux éditeurs, une paupérisation de l'offre éditoriale, une augmentation des prix hors livres de grande diffusion et un accès plus limité au livre pour les lecteurs.
- Le Plan librairie a renforcé le prix unique du livre grâce à la mise en place d'un **Médiateur du livre** chargé de veiller au respect des lois de 1981 et de 2011 et de régler des litiges par la voie de la conciliation, notamment avec les multinationales d'Internet. Il a rétabli une concurrence plus juste entre celles-ci et les librairies grâce à l'**encadrement des rabais et des frais de port** applicables pour l'expédition de livres à domicile (loi du 8 juillet 2014).
- **Des dispositifs d'aide nouveaux ou renforcés en faveur de l'investissement, de la transmission et de la trésorerie:** dans le cadre du Plan librairie, 9 millions d'euros ont été débloqués pour accompagner les librairies en matière de trésorerie, d'investissement et de transmission. Par ailleurs, les librairies s'étant vues attribuer le label LIR (librairies indépendantes de référence) par le ministre de la Culture, peuvent bénéficier d'une exonération de Contribution économique territoriale (CET) sur délibération des collectivités.
- **Le respect du droit d'auteur garantit la diversité de la création éditoriale et, en aval, de l'offre proposée aux lecteurs par les libraires.** Ce principe doit plus que jamais être défendu, particulièrement auprès des institutions européennes.
- **La TVA réduite favorise la diffusion du livre:** le livre bénéficie depuis de nombreuses décennies du taux réduit de TVA (5,5%). Grâce à cette mesure et à une évolution des prix très limitée depuis une vingtaine d'années, le livre demeure, en France, un produit très accessible. La TVA réduite permet de développer la diffusion du livre auprès de tous les publics et de soutenir l'économie du livre.
- **La libre fixation des délais de paiement:** du fait du cycle de trésorerie très particulier en librairie, le secteur du livre bénéficie depuis 2008 d'une dérogation au plafonnement des délais de paiement. En l'absence d'une telle mesure, on considère que c'est la majorité des librairies françaises qui se trouveraient directement menacées.

DE NOUVELLES PISTES POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE DES LIBRAIRIES:

LA POLITIQUE DU LIVRE A ÉTÉ RENFORCÉE CES DERNIÈRES ANNÉES SANS RECOURS MASSIF À LA DÉPENSE PUBLIQUE, LE MONTANT DES AIDES À L'ÉCONOMIE DU LIVRE DEMEURANT BIEN MOINDRE QUE CE QUE L'ON CONSTATE POUR D'AUTRES INDUSTRIES CULTURELLES COMME LE CINÉMA OU LA PRESSE.

→ L'amélioration de la rentabilité des librairies:

Les librairies ont bénéficié d'un renforcement des aides en matière d'investissement, de trésorerie et de transmission. Mais le problème de leur très faible rentabilité demeure entier. Si l'amélioration de la rentabilité des librairies repose en large partie sur l'optimisation permanente des pratiques professionnelles et sur la revalorisation des conditions commerciales de la part des groupes de diffusion, elle peut également être favorisée par des initiatives publiques.

A ce titre, les libraires proposent au prochain Président de la République de s'engager à mettre en œuvre, à la suite d'un travail d'évaluation et de concertation, les mesures qui paraîtront les plus pertinentes parmi les pistes suivantes:

- **inscription, dans la loi de 1981, du principe d'une remise commerciale minimale** dont le niveau serait négocié et réévalué périodiquement sous l'égide des pouvoirs publics. Parmi les principaux diffuseurs, une partie applique d'ores et déjà ce principe mais sur des périmètres et dans des conditions qui en limitent la portée. On estime aujourd'hui qu'une **remise minimale de 36%** est nécessaire pour exercer correctement et dignement le métier de libraire, seuil que n'atteignent pas de très nombreuses librairies de petite taille du fait d'un rapport de force commercial très déséquilibré avec les grands groupes d'édition-diffusion;
- **suppression de la faculté d'accorder aux particuliers un rabais de 5%**. Ce rabais correspond à 2 à 4 points de marge selon les librairies. Il perturbe par ailleurs la perception du prix unique par les clients;
- **mesure permettant de contenir l'évolution des loyers en librairie**. Les librairies bénéficient le plus souvent de longue date d'emplacements privilégiés en centre-ville. Leur économie peut se trouver totalement déséquilibrée par une augmentation de loyer aboutissant à un déménagement forcé ou à une fermeture pure et simple. Cette mesure pourrait s'accompagner d'un assouplissement du cadre d'intervention des collectivités locales en matière de préemption et de location de locaux commerciaux;
- **un fonds d'aide à l'exploitation des librairies** investissant dans une offre variée et des services de qualité. S'inspirant des dispositifs existants en faveur des salles de cinéma d'art et d'essai, ces aides seraient attribuées en tenant compte de critères qualitatifs et de l'environnement des librairies (assortiment, services, animations, formation, présence sur Internet, contexte concurrentiel, spécificité du territoire...).

→ Un meilleur accès des librairies aux marchés publics :

Les marchés publics (bibliothèques et établissements d'enseignement principalement) représentent 20% du chiffre d'affaires des librairies en moyenne et davantage pour les librairies spécialisées, notamment en livre pour la jeunesse. Cette activité est donc stratégique pour les libraires et elle permet de maintenir des liens entre librairies et bibliothécaires, au service de l'animation des territoires.

Dans le cadre du Plan librairie, les libraires bénéficient dorénavant du **relèvement à 90 000 € du seuil de procédures** offrant, pour les marchés de faible montant, plus de souplesse aux collectivités qui souhaitent travailler avec les librairies de leur territoire.

La présence des librairies sur cette activité n'en reste pas moins entravée par une trop faible rentabilité et par la captation de marchés par des grossistes spécialisés ne supportant pas les mêmes charges et ne contribuant pas à la vie locale :

- **la rentabilité trop faible des marchés publics: pour les bibliothèques,** les libraires consentent un rabais effectif de 15 % (9% de rabais direct et 6% supplémentaires prélevés pour la rémunération des auteurs et des éditeurs au titre du droit de prêt en bibliothèque). **La vente de manuels scolaires aux établissements d'enseignement,** quant à elle, reste la **dernière exception au prix unique du livre**. En l'absence de limitation du rabais par la loi, les libraires doivent consentir, sous l'effet de la concurrence de grossistes ne supportant pas le même niveau de charges, des réductions allant jusqu'à 28%, soit une quasi absence de marge sur ces marchés sur lesquels la remise commerciale aux libraires est plafonnée à 31,5% par les éditeurs.

- **Des règles qui favorisent les grossistes au détriment des librairies locales:** les librairies sont de plus en plus évincées des marchés publics au profit de grossistes nationaux. Les conséquences de l'attribution de ces marchés en dehors du territoire sont multiples et néfastes :

- Une perte de chiffre d'affaires importante pour les libraires pouvant conduire à des licenciements et à une dégradation des conditions commerciales de la part des fournisseurs;
- Un appauvrissement de la vie culturelle locale car les marchés publics permettent aussi aux libraires et aux bibliothécaires de travailler ensemble et d'organiser des manifestations culturelles pour la population locale;
- Des difficultés pour les bibliothèques qui ne bénéficient plus de la souplesse, de la réactivité et des services qu'offre un partenaire proche;
- Un impact important sur l'environnement, le recours aux grossistes augmentant considérablement le transport.

Au niveau des **lycées**, le choix de plusieurs régions de favoriser le recours aux **appels d'offres** pour l'achat des manuels scolaires exclut les librairies. A l'inverse, **la dotation directe aux familles** pour l'achat de ces livres, telle que pratiquée dans les autres régions, a l'avantage de maintenir la fréquentation et l'achat en librairie.

11 PROPOSITIONS POUR LA LIBRAIRIE INDÉPENDANTE

1 - POLITIQUE DU LIVRE

Engagement à défendre les piliers de la politique du livre que sont le prix unique du livre, le droit d'auteur, le taux de TVA réduit, les dispositifs d'aide, le Médiateur du livre et la libre fixation des délais de paiement.

2 - RENTABILITÉ DES LIBRAIRIES

Adopter des mesures destinées à améliorer la rentabilité des librairies : remise minimale, suppression de la possibilité de rabais aux particuliers, fonds d'aide à l'exploitation des librairies...

3 - MARCHÉS PUBLICS

Réduire le niveau de rabais sur les ventes aux bibliothèques afin d'assurer une meilleure rentabilité pour les libraires ; mieux encadrer les marchés publics de livres afin que les librairies n'en soient pas évincées.

4 - ACHATS DES MANUELS SCOLAIRES

Limiter le niveau de rabais pouvant être consenti sur ces achats ; généraliser les dotations aux familles pour l'achat des manuels scolaires des lycéens.

5 - EXONÉRATION FISCALE

Rendre automatique l'exonération de Contribution économique territoriale (CET) pour les librairies bénéficiant du label Librairie indépendante de référence (LIR).

PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES 2017

6 - AIDES PUBLIQUES

Conforter les moyens d'intervention du Centre national du livre.

7 - LOYERS

Mettre en place un dispositif permettant de contenir la progression des loyers des libraires et faciliter l'intervention des collectivités locales en assouplissant le cadre juridique.

8 - LIVRE NUMÉRIQUE

Contre les systèmes fermés imposés par les multinationales du web, défendre le principe d'interopérabilité afin de laisser le lecteur libre d'acheter son livre où il le souhaite, y compris en librairie.

9 - COMMERCE ÉLECTRONIQUE

Mettre en place un tarif adapté pour l'expédition de livres aux particuliers par les libraires, ceux-ci étant défavorisés aujourd'hui par rapport aux multinationales du web.

10 - AVENIR DU COMMERCE EN CENTRE-VILLE

Défendre la redynamisation commerciale des centres-villes, particulièrement dans les villes petites et moyennes.

11 - LECTURE DES JEUNES

Renforcer les actions en faveur de l'incitation des jeunes à la lecture.



**LIBRAIRIES
INDÉPENDANTES**

www.librairiesindependantes.com 



Syndicat de la Librairie Française

Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris
Tél.: 01 53 62 23 10
Fax: 01 53 62 10 45

Courriel: contact@syndicat-librairie.fr
Site: www.syndicat-librairie.fr

«Le Syndicat de la librairie française représente et défend la profession de libraire auprès des autres professions du livre, des partenaires sociaux et des pouvoirs publics. Il regroupe plus de 600 librairies de toutes tailles, généralistes ou spécialisées, implantées sur l'ensemble du territoire, dont la vente de livres neufs au détail constitue l'activité principale. Son action s'ancre dans les valeurs et les pratiques qui fondent l'identité des librairies: l'indépendance, la promotion de la diversité éditoriale, le conseil, le service aux clients, la convivialité et la citoyenneté.»